



CONCOURS SUR TITRES
DE PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE (SESSION 2023)
EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN
FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : **Prénom :**

*Les concours d'accès aux cadres d'emplois de biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux, de **psychologues territoriaux** et de sages-femmes territoriales comportent une épreuve orale d'admission consistant en un **entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois** (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).*

*En vue de l'épreuve, chaque candidat présentant le concours de psychologue territorial complète et transmet, lors de son inscription, la présente fiche individuelle de renseignements au CDG 84, et au plus tard le **30 décembre 2022**, le cachet de la poste faisant foi.*

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de renseignements n'est pas notée.

*Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission, soit le **23 janvier 2023** (article 1^{er} du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat).*

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NUMERO DE DOSSIER :

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

► *Le numéro de dossier qui vous a été attribué lors de votre inscription est un numéro d'enregistrement dans l'application qui gère le concours auquel vous vous êtes inscrit(e). Il est inscrit sur votre dossier d'inscription*

ÉTUDES-FORMATIONS

► Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire.

Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné.

► Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

DIPLOMES / TITRES :

Diplôme(s)/ Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

FORMATIONS / STAGES :

Intitulé	Organisme	Durée «du...au...» Ou « nb de jours/mois/années »

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES pour tous les candidats :
Travaux de recherche, responsabilités associatives (domaine social, sportif, culturel...)**

► Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherche et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.**

S'il ne parvient pas au CDG 84 au plus tard le **30 décembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi) alors le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.

CADRE RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Intitulé du doctorat	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

**LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RÉSULTANT DE LA FORMATION A
LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE
(uniquement pour les doctorants)**

► Caractérissez, en 20 lignes maximum (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.**

S'il ne parvient pas au CDG 84 dans les délais fixés, soit le **30 décembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi) alors le jury qui procèdera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.